



fermeture definitive et salarier en CDD

Par **sylvain leclerc**, le **26/09/2023** à **21:37**

Bonjour,

La société pour laquelle je travaille ferme. je suis en contrat CDD depuis juin 2023 et fin de contrat prévu en Nov 2024..

quels sont leurs obligations (prime de licencement economique representant les salaire jusqu'en nov 2024?? ou autre??)

Merci d'avance pour votre réponse